

ANNEXE 3 - Election au conseil d'école

Représentants des parents d'élèves - Année scolaire 2021/2022

CALENDRIER DES OPERATIONS ELECTORALES

Dès les premiers jours suivant la rentrée scolaire, il appartient au directeur d'école :

- D'informer les parents d'élèves dans les quinze jours qui suivent la rentrée scolaire ;
- De désigner les membres de la commission électorale ;
- De respecter certaines précautions pour l'établissement de la liste électorale ;

► Date limite pour arrêter la liste électorale : (J - 20 jours avant la date du scrutin)

• **Le vendredi 17 septembre 2021 minuit**

► Communication de la liste des parents et de leurs coordonnées aux listes de candidats :
(sous réserve de l'accord exprès des parents) :
(J - 4 semaines avant le scrutin)

• **A partir du vendredi 10 septembre 2021**

► Date limite pour le dépôt des listes de candidatures : (J - 10 jours avant la date du scrutin)

• **Le lundi 27 septembre 2021 minuit**

► Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté : (J-8 jours avant la date du scrutin)

• **Le mercredi 29 septembre 2021 minuit**

► Date limite où les parents d'élèves doivent être en possession du matériel de vote :
(J-6 jours avant la date du scrutin)

• **Le vendredi 1^{er} octobre 2021 minuit**

► Date du scrutin :

• **Le vendredi 8 octobre 2021**
(sur la plage horaire réglementaire définie par la commission électorale)

► Affichage du PV

• **Le vendredi 8 octobre 2021 après dépouillement et calcul de la répartition des sièges :**

Affichage du procès-verbal généré par « ECECA » valant proclamation des résultats

► Tirage au sort :

• **Dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la proclamation des résultats**

► Contestation

• **Devant le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute Garonne dans les 5 jours calendaires à compter de la proclamation des résultats**
(Point de départ du délai : affichage du PV comportant l'identité des élus)

**Ce calendrier sera porté à la connaissance des familles
par voie d'affichage sur le panneau de l'école**